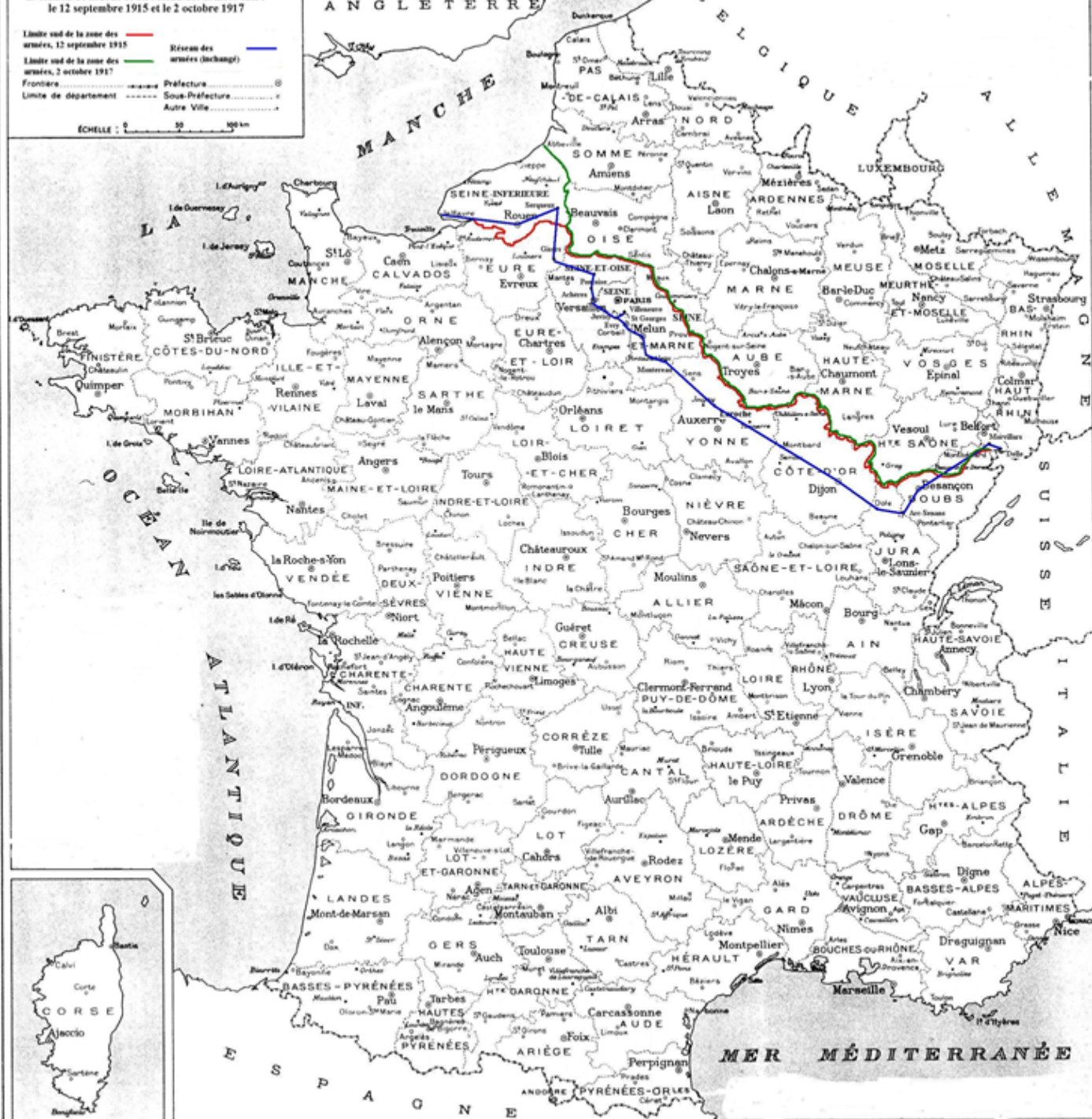
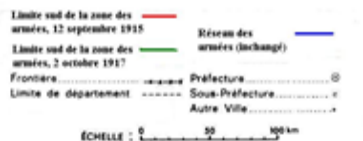


Les exhumations clandestines

Béatrix Pau

Le Mans 26 mars 2019

- *Malgré l'interdiction formelle d'exhumer et de transporter à l'intérieur les corps des soldats inhumés dans la zone des armées, de nombreuses familles connaissant le lieu de sépultures de leurs enfants les font exhumer et transporter clandestinement, comme le rapporte le commissaire de Police de Seine et Oise, J. Bonnafoux.*
- AN F2 2124



- Dans quelle mesure, le deuil de guerre conduit-il certains proches à bafouer la loi? En quoi les exhumations clandestines dépassent-elles l'entendement?

VOULOIR LE CORPS

Faire son travail de deuil

- 4 étapes pour pouvoir faire son deuil :
- L'oblation
- La séparation
- l'intégration
- La commémoration

Etre réunis dans la mort

- Importance du cimetière en lien avec le romantisme au XIXe
- Caveau familial
- Culte des morts, d'où des cénotaphes

La question de la propriété des corps

- Opposition à l'Etat
- Parfois opérations non préméditées mais bien souvent planification

BRAVER L'INTERDIT

Exhumer

REPÉRAGE DE LA TOMBE, MISE EN BIÈRE

Extrait du PV de
gendarmerie pour
l'exhumation clandestine
du soldat Coussinet
inhumé au cimetière de
Gomont Ardennes
Cercueil commandé par le
père, habitant Paris à un
charpentier local
22 juin 1919

COMPAGNIE de *Ca. Darné*
ARRONDISSEMENT de *Rehuel*
SECTION de *Rehuel*
d. *1*
BRIGADE de *Ca. Darné*
N° de la brigade *132*
N° de l'arrondissement *1*
Du *22* *juin* 1919

PROCÈS-VERBAL
CONSTATANT
Exhumation
Clandestine du soldat
Coussinet,
Paul, du 21 R.I. inhumé au
cimetière m. de Gomont
ardennes. tombe n° 14.

EXPÉDITION
commandant L. *Chaboud*
à M. le Général *Comant*, la *Chaboud*
Le *22* *juin* 1919
Chaboud

NOTA. -- Lorsqu'il y a lieu de donner un signallement, il est placé à la suite du procès-verbal, après les signatures.
Les ordres de formules imprimées peut être toléré pour les contraventions, arrestations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées. Il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

Amorce 10 281
N° du répertoire 101267
Remise au *M. Durcan*

Ce jour d'hui *vingt. Deux* *juin* mil neuf cent *vingt. deux*
à dix heures de *la*

Nous, soussigné *2. Murdin,* *Rien, Chef de Brigade de*
1. Bonnot, *Alain,*

gendarme à cheval, à la résidence de *Ca. Darné*, département
de *Condé*, revêtus de notre uniforme et conformément
aux ordres de nos chefs, *Certifions ce qui suit:* Étant en tournée
à Gomont et visitant le cimetière militaire, nous avons constaté
que la tombe n° 14 n'existait plus. À l'emplacement de la
fosse la terre était baissée de 10 centimètres du niveau du
sol. Soupçonnant qu'une exhumation militaire avait
été effectuée, nous avons procédé à une enquête minu-
tieuse à Gomont. Au cours de nos investigations, nous
avons reçu les déclarations suivantes:

Monsieur *Alliaume,* Julien, 61 ans, charpentier
demeurant à Gomont (Condé) déclare:

"Au commencement du mois de janvier 1919, m^r
Coussinet, Paul qui doit habiter Paris, s'est présenté
chez moi me priant de faire un cercueil pour son fils
inhumé au cimetière militaire de Gomont. J'ai fait ce cer-
cueil que j'ai porté au cimetière. Gustave Fossier qui avait
creusé la fosse m'a aidé à enlever le corps du militaire
pour le placer dans le cercueil que nous avons transporté
ensuite au cimetière civil de Gomont et cela, sans aucune
autorisation. Ce transport a eu lieu en présence de Monsieur
Coussinet et d'un Monsieur qui l'accompagnait.

"Je ne me souviens plus ce que j'ai touché pour avoir
créé ce travail, mais je reconnais avoir donné 20 francs
à Fossier et perdu 10 francs pour le cercueil."

Lecture faite de la déclaration j'ai lu et signé
Signé: *Alliaume.*
Monsieur *Fossier,* Gustave, 36 ans, manouvrier

- Exhumation de nuit entre 22H et 1H du matin bien souvent
- Appel à de la main d'œuvre locale parfois, des militaires ou même le curé
- Le 8 juin 1919, le curé de Roye-sur-Matz dirige plusieurs exhumations clandestines à Gury (Oise).

-

Fourniture du cercueil sur
place
Exhumation réalisée par
des locaux surement pour
le compte la veuve
accompagnée d'un de ses
oncles

Lecture faite persiste et signe: Philippson

2^e M^r Virmont (Jules), âgé de 37 ans, chauffeur d'automobile, demeurant à Cranchet, commune de Guéret (Creuse), né le 8 août 1882 à Sazeret, canton de Montmarault (Allier), de feu Pierre et de Bernisard (Madeleine), marié, un enfant, soit lire et écrire, nous a déclaré:

"Vers la fin juin 1919, je suis allé, avec Cuspetit Alexis, pour le compte de notre patron, M^r Philippson, entrepreneur à Guéret, à S^t Pierre (Armes Ardennes), y chercher les restes de l'ex-adjutant Dechezlepretre. L'automobile dont nous nous sommes servis appartenait à M^r Philippson; nous sommes arrivés sur les lieux dans la nuit et y avons couché. Le lendemain, vers 6 heures, M^{me} Dechezlepretre que nous avions emmenée en automobile, ainsi qu'un de ses oncles, nous ont apporté le cercueil sur la route qui passe à proximité du cimetière et nous sommes partis à destination de Bussière-Dunoise.

"Je ne connais pas des personnes qui ont aidé M^{me} Dechezlepretre à l'exhumation, mais ni moi, ni Cuspetit, n'avons prêté aide pour ce travail."

Lecture faite persiste et signe: Virmont

2^e M^r Cuspetit (Alexis), âgé de 40 ans, chauffeur d'automobile, demeurant à Guéret, route de Paris n^o, né le 15 février 1879, à Monvieg (Allier), de feu Jean et de Bennejean (Hélène-Marie), marié, un enfant, nous a déclaré:

"Vers la fin juin 1919, nous sommes allés, Virmont et moi, à S^t Pierre (Armes Ardennes), avec une automobile appartenant à M^r Philippson de Guéret, notre patron, chercher la dépouille mortelle de l'ex-adjutant Dechezlepretre. Nous avons emmené avec nous, la 1^{re} de ce militaire et un de ses oncles et sommes arrivés sur les lieux dans la nuit; nous y avons couché et le lendemain vers 6 heures, nous avons pris le cercueil, qu'on

Transporter

- Camion
- Chemin de fer

Recours à des cimetières étapes bien souvent

Société des Pompes
Funèbres Dumont frères
à Paris,

audition de son
directeur, M. Mutin le 3
janvier 1920

Exhumation de l'aspirant
Paffenhoff de Gomont
(Ardennes) en juin 1919
au Père Lachaise

Puis le 8 juillet 1919 du
Père Lachaise vers
Châtellerault

- payé d'un représentant de M. Noireux
à qui incombait ces formalités.

Le fourgon qui a fait le
transport de Gomont à Paris était
conduit par le chauffeur Aret, toujours
à mon service.

Le corps a été déposé dans un
caveau du cimetière du Père Lachaise.
Avant l'inhumation, j'ai exécuté
la réparation du cercueil.

Le 8 juillet suivant, M.
Noireux m'a également chargé du trans-
port du ~~corps~~ même corps, du cimetière
du Père Lachaise à Châtellerault. Les
formalités relatives à l'exhumation et
à l'autorisation de transport ont été
remplies par M. Noireux. Je n'ai
fait que mettre, à nouveau, à sa disposi-
tion, pour cette opération, un fourgon
automobile et un chauffeur.

J'ignorais totalement qu'il
s'agissait d'un corps de militaire
car M. Noireux ne m'avait pas mis
au courant de ce détail et je ne

Ré-inhumer

- En cachette
- Mettre le maire devant le fait accompli
- Quelques refus

- Le samedi 28 juin 1919, une veuve avoue au maire d'Égreville (Marne) avoir ramené illicitement le corps de son mari. Le cercueil a été déposé à l'entrée du cimetière. Le maire se sent alors obligé d'accorder le permis d'inhumation.
- Le 23 avril 1919, le maire d'Herblay (Seine-et-Oise) refuse d'accorder le permis d'inhumation à un père et fait déposer le corps dans un caveau provisoire. Corps finalement inhumé à Niort par autorisation préfectorale

A QUEL PRIX?

Des modes opératoires quelque peu surprenants

- - tombes détériorées
- - sépultures violées
- Selon le PV n° 124 du 23 juin 1919, le frère du capitaine Benoît du 217^e RI inhumé à Wez aurait mis à jour 12 cadavres pour identifier le bon. Certains parents, peuvent être pris de remords.
- A.D. MARNE

- - corps déplacés
- - Cadavres mutilés
- Exhumation d'André Lebeurre, au cimetière de Sillery (Marne) dans la nuit du 11 au 12 mai 1920,
- Ne sont emportés que la tête et les membres, le tronc est resté dans le cercueil mis à jour.
- A.D. MARNE

- Lors de l'exhumation du sergent Chapuis, du 27^e RI, à Villers Marmery (Marne) le 20 juin 1919, un bras entouré d'un pansement est abandonné sur la tombe voisine puis disparaît. (A.D. Marne)
- Qu'advient-il de ce membre ?
- Une lettre publiée dans *L'Art Funéraire et Commémoratif* (numéro de septembre-octobre 1919) non seulement confirme le PV de gendarmerie mais en donne la funeste issue : *un de nos lecteurs, M. Henri Seychal, nous signale un fait scandaleux dans le cimetière de Villers-Marmery (Marne). A cet endroit, les déterreurs de cadavres s'étaient tellement pressés que, le lendemain, les habitants du pays aperçurent un chien « qui traînait un pauvre bras où il y avait encore un pansement après ». Les gens de Marmery en étaient outrés.*

Scandale et amnistie

- Le scandale des mercantis de la mort
- ex : exhumation et transport clandestin du corps du soldat Paffenhoff de Gomont (Ardenne) à Chatellerault (Vienne) en passant par le cimetière de l'EST parisien
- A.D. Marne

Société des Pompes
Funèbres Dumont frères
à Paris, audition de son
directeur, M. Mutin le 3
janvier 1920

Cas de sous-traitance La
société des Pompes
funèbres Dumont agit
pour le compte de la
société des Pompes
funèbres Moiraux
localisée à
Ménilmontant, société
sollicitée par la famille
Prix du transport doublé

corp. de l'aspirant Jaffenhoff avait
été placé en mars dernier.

J'ai demandé à M^r Moiroux
6^h 21 du kilomètre calculé pour aller
et le retour. Etant donné que la distance
entre Gomet et Paris d'une part et
Paris et Chatellerauld d'autre part est
au total de 497 kilomètres. j'ai
vu pour ces deux transports une
somme de 3096^h 41 à laquelle il
faut ajouter le prix de la réparation
du cercueil, soit 190^h environ.

Le fourgon qui a exécuté le

AFFAIRE PAFFENHOFF.

Relevé du livre de Caisse MOIROUX.

A VOIR

DOIT

23 Juin 1919,- PAFFENHOFF à valoir...2.600 F.:	6 Juin 1919,- Permis PAFFENHOFF...
25 août 1919,- PAFFENHOFF à valoir...2.400 F.:	17 Juin 1919,- PAFFENHOFF-transport et taxe.....
29 août 1919,- PAFFENHOFF solde.....2.000 F.:	25 Juin 1919,- PAFFENHOFF-permis- exhumation et trans- port.....
	3 Juillet 1919,- P.F. Soudage PAFFENH
	7 Juillet 1919,- Exhumation PAFFENHOFF taxe et gratificatio
	" " PAFFENHOFF Caveau pa
	EDELINE.....
	" " PAFFENHOFF facture
	DUMOND.....
	8 Juillet 1919,- PAFFENHOFF-fourgon
	DUMOND.....
	" " PAFFENHOFF-fourgon
	auto.....
	" " PAFFENHOFF-gratifica
	tions Chatellerault.
	PAFFENHOFF frais de
	route.....

MONSIEUR PAFFENHOFF

6 Juin 1919.	Obtention du permis d'inhumer, démarches adm.
" " "	tratives, feuille timbrée.....
" " "	Vacation de police, permis d'inhumer.....
17 Juin 1919,	Transport par fourgon automobile du cimetière
	Gomont au cimetière de l'Est.....
	Taxe à Gomont et gratifications.....
	Cimetière de l'Est, taxe de transport.....
	Cimetière de l'Est, taxe de déchargement.....
	" " " taxe de dépôt, caveau prov
	soire.....
	Fourgon à traction animale pour entrer au cim
	Hommes de deuil, déchargement 6 à 4 Frs.....
	Gratification au personnel.....
	Ouverture et fermeture caveau provisoire pour
	inhumation.....
	Séjour caveau provisoire
	du 17 Juin 1919 au 7 juillet 1919- 21 jours à
	Pour exhumation et transport
	Obtention du permis d'exhumer et de transport
	marches administratives, feuille timbrée.....
	vacation de police à Paris.....
	Soudage du cercueil, ouvrier plombier.....
	Ouverture et fermeture du caveau provisoire p
	exhumation.....
	Taxe d'exhumation.....
	Taxe de chargement.....
	Gratifications au personnel.....
	Un dessus de cercueil ciré.....
	Un jeu de frettes nickelées.....
	Un jeu de frettes ordinaires.....
	Trois poignées nickelées.....
	Transport d'un corps par fourgon automobile du
	cimetière du Père Lachaise au cimetière de Cha
	lerault-Chateaufort (Eure), accompagnement, s
	305 Klm à 12 F.50.....
	Fourgon traction animale pour sortir du cimet
	de l'Est.....
	Gratification Chatellerault.....